

The right to learn, the power to achieve! • Le droit d'apprendre, la possibilité de réussir!

Le ralentissement de l'économie oblige l'ACTA à suspendre son programme de bourses d'études en 2011

18 janvier 2011 (Ottawa) – Cette semaine, le conseil d'administration de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA) a décidé à regret de suspendre son programme de bourses d'études pour l'année postsecondaire 2011 – une première dans son histoire.

L'Association offre quatre bourses d'études : trois à des étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage et une à des diplômés universitaires dont le programme d'études est lié à l'aide aux personnes ayant des troubles d'apprentissage.

Les bourses octroyées par l'ACTA sont financées uniquement par l'intérêt que rapportent les placements effectués à cette fin, et cette somme a beaucoup diminué par rapport aux années précédentes. Le conseil d'administration national profitera de cette interruption d'un an pour évaluer le programme de bourses d'études, ses objectifs et ses placements et envisager une possible restructuration.

L'Association continuera d'appuyer les donateurs qui désirent contribuer au programme de bourses d'études.

Institué en 1985, le programme de bourses d'études de l'ACTA a octroyé des bourses d'une valeur de 500 \$ à 1 000 \$ à 57 étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage qui ont pu affecter cette aide à l'achat de livres, à des services de tutorat ou à leurs frais de subsistance.

L'ACTA encourage les étudiants de niveau postsecondaire qui ont des troubles d'apprentissage à consulter le site <http://www.prixaccés.ca/> où ils trouveront une liste à jour des prix, bourses et subventions gouvernementales offerts aux étudiants canadiens ayant des troubles d'apprentissage.

- 30 -

Au sujet de l'Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA)

Depuis 1963, l'Association canadienne des troubles d'apprentissage soutient les personnes qui ont des troubles d'apprentissage, ainsi que leurs familles, leurs enseignants et les autres spécialistes qui les aident. TAAC est une association dirigée par des bénévoles représentant un réseau de 10 associations de troubles d'apprentissage provinciales et 2 territoriales. De ces associations s'étend un réseau de chapitres dans environ 55 collectivités partout au pays, réunissant plus de 7 000 membres.

Coordonnées :

Claudette Larocque, Directrice de politiques publique et de programmes
Association canadienne des troubles d'apprentissage (ACTA)
613-238-5721 info@ldac-acta.ca